

AYA HABITAT
Société civile immobilière au capital de 113.000 euros
Siège social : 3, rue Enclos Rey – 30000 NÎMES
918 443 862 RCS Nîmes

La « Société »

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le dix février,

A onze heures,

Les associés de la Société **AYA HABITAT**, Société Civile Immobilière, au capital de 113.000 Euros, immatriculée sous le n°918 443 862 RCS Nîmes, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Said BOUZELMAT.

Une feuille de présence est signée par les Associés en entrant en séance.

Ainsi sont présents à la réunion :

- Monsieur Youssef BOUYSS, propriétaire de 112.990 parts,
- Mademoiselle Alyna BOUYSS, représentée aux présentes par sa tutrice légale, Madame Myriam KEBOUR, propriétaire de 10 parts,

L'Assemblée étant ainsi susceptible de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) La copie des lettres de convocation.
- 2°) Le rapport de la Gérance.
- 3°) Le texte des résolutions.

Puis il rappelle que tous ces documents ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et qu'ils ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Démission du Gérant ;**
- 2°) Nomination d'un nouveau Gérant ;**
- 3°) Pouvoirs à donner.**

Puis il donne lecture du rapport de la Gérance.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, prend acte de la démission de Monsieur Said BOUZELMAT de son mandat de Gérant à compter du 10 février 2026, tout en la dispensant de préavis à cet effet.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, nomme en qualité de nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Said BOUZELMAT, sans limitation de durée :

Monsieur Youssef BOUYSS,
né le 28 novembre 1995 à Cavaillon,
demeurant au 3 rue Enclos Rey – 30000 NÎMES

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts, Monsieur Youssef BOUYSS dirige la Société et la représente l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs dévolus par la loi et les statuts de la collectivité des associés.

Monsieur Youssef BOUYSS, déclare en son nom accepter les fonctions de Gérant et déclare, qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice des fonctions correspondantes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé par le Président.

Monsieur Said BOUZELMAT

« Bon pour démission des fonctions de Gérant »

(Signature)

S.B



Monsieur Youssef BOUYSS

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

(Signature)

BOUYSS.Y